



À partir de ce lundi 16 mars jusqu'au vendredi 3 avril inclus,

Les cours ne seront pas donnés durant ces trois semaines mais les écoles doivent accueillir EXCLUSIVEMENT :

- les enfants dont les parents travaillent dans le domaine des soins de santé (médecin, infirmier, aide-soignant, ...) et dans celui de la sécurité publique (policiers, pompiers, ...)
- les enfants pour lesquels il n'est pas possible d'organiser une garde autre que celle qui serait assurée par des personnes âgées, les grands-parents notamment.

Une attestation de l'employeur pour le personnel médical et celui de la sécurité publique sera demandée et une attestation sur l'honneur sera requise pour les parents qui n'ont d'autres moyens de garde que les grands-parents.

Pas de collation collective assurée en maternelle, pas de repas chauds pour l'ensemble. Prévoir pique-nique et collations.

Pour les personnes travaillant au Luxembourg, voici une information : "Le parent qui reste à la maison pour encadrer un enfant de moins de 13 ans peut faire valoir le congé pour raisons familiales."

https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2020/03-mars/13-formulaire-certificat-covid19.html

Nous vous tenons au courant de la suite éventuelle pour les prochaines semaines.

La direction